

## Rapport N° 256/2021

### Chemin des Tines – Réaménagement complet

Approbation du projet et levée des oppositions

Demande de crédit pour :

|   |                  |     |             |     |
|---|------------------|-----|-------------|-----|
| - | Travaux routiers | CHF | 1'061'000.- | TTC |
| - | Travaux des SIN  | CHF | 59'300.-    | TTC |

---

Nyon, le 26 octobre 2021

Au Conseil communal de Nyon

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

#### Préambule :

La commission a siégé mardi 14 septembre 2021 à la Ferme du Manoir en présence de Madame la Municipale Roxane Faraut Linares et de son chef de service Monsieur Philippe Maag.

Étaient également présents Mesdames Julie Baumberger, Monique Chevallay Piguët, Messieurs Jacky Colomb, Stéphane Delley, Olivier Monge, Frédéric Rast, Bernard Ueltschi et Julien Urfer président et rapporteur.

Le préavis a été présenté aux commissaires qui ont pu poser toutes les questions qui les intéressaient. La suite des débats entre les commissaires ayant suscité quelques questions complémentaires, celles-ci ont été soumises à Madame la Municipale par email. Nous remercions Madame la Municipale et son chef de service pour leur disponibilité et les réponses apportées durant la séance et par email.

#### Résumé du préavis :

Ce projet de réaménagement du chemin des Tines fait suite à l'acceptation par notre Conseil dans sa séance du 13 novembre 2017 du crédit d'étude présenté dans le préavis N° 52/2017. Le réaménagement du chemin des Tines a pour objectifs d'instaurer une zone 30 km/h sur l'entier du chemin des Tines conformément au Concept de mobilité urbaine (CMU) tout en assurant la progression des bus urbains. Cette zone 30 km/h permettra ainsi de sécuriser les déplacements à pied et à vélo tout en préservant la fonction de desserte fine de quartier pour le trafic motorisé individuel.

Le projet s'étend sur l'entier du chemin des Tines, entre la route du Stand à l'est et la route du Boiron à l'ouest et est divisé en deux tronçons qui se distinguent par leur fonction et leur statut foncier :

A. Tronçon sur domaine public communal (DP) : le réaménagement de ce tronçon qui assure une fonction de desserte fine pour tout le quartier Tines – Stand est l'objet principal du présent préavis.

B. Tronçon sur parcelle N° 2448 : ce tronçon sur parcelle privée communale avec accessibilité restreinte sera aménagé par la Fondation du Midi durant la construction de l'EMS. La répartition du

coût des travaux, entre la Fondation du Midi et la Commune, fait l'objet d'une convention entre les deux parties et le Canton. La participation communale fait également l'objet de ce préavis.

Au carrefour avec la route du Stand, seule la branche du chemin des Tines sera aménagée. Le solde du carrefour sera traité dans le cadre de la requalification de la route du Stand qui est une mesure du projet d'agglomération de 2<sup>ème</sup> génération.

### **Résumé de la séance :**

Un résumé de l'historique du projet et de sa temporalité, liée à la réalisation de l'écoquartier du Stand puis à celle du futur EMS des Tines, a été exposé par Madame la Municipale. Puis Monsieur Philippe Maag a poursuivi avec une présentation plus détaillée du projet. Les points suivants ont suscité des questions durant la séance ainsi que des demandes d'informations supplémentaires par email :

#### - Places de stationnement :

Actuellement, 27 places de stationnement sont disponibles sur le chemin des Tines avec une durée maximum de stationnement de 3 heures ou avec l'option de macaron. Sur les 15 macarons mis à disposition (11 actuellement en raison des travaux) seuls 8 sont octroyés à ce jour. Le projet ne prévoit plus que 22 places de stationnement, mais certains commissaires ont proposé de supprimer un certain nombre de places de stationnement afin d'augmenter l'arborisation en particulier sur la partie nord du chemin.

En raison de l'encombrement du sous-sol, une arborisation supplémentaire n'est pas possible sur le secteur nord du chemin. De plus le développement du quartier et l'absence d'autre stationnement public dans le secteur peuvent justifier le maintien de ces places de stationnement. Néanmoins, et afin de ne pas favoriser uniquement la mobilité individuelle, la commission suggère d'étudier la possibilité d'utiliser certaines places de stationnement pour développer l'autopartage en partenariat avec la CODHA.

#### - Déplacement de l'éco-point :

La destruction de l'actuel éco-point et son déplacement a été questionné par la commission. L'explication donnée est que l'accès au sous-sol du futur EMS ne peut pas se faire depuis la route du Boiron, comme imaginé lors de la construction de l'actuel éco-point, pour des raisons de pente trop importante. Les coûts liés au déplacement de l'éco-point seront à la charge de la Fondation du Midi.

#### - Eclairage :

Des informations supplémentaires concernant l'éclairage public avaient été demandées avant la séance. La hauteur des mats, rabaissés à 6 mètres, a été justifiée par un plan représentant les intensités lumineuses sur l'ensemble du chemin des Tines. Le choix des luminaires s'est porté sur des modèles comparables à ceux installés sur le chemin du Cossy. Ces derniers permettent un réglage de la zone d'éclairage et une modulation de l'intensité avec capteur de mouvement, technologies qui répondent aux directives du Plan Lumière de la Ville.

#### - Largeur du trottoir et organisation des places de stationnement :

Il a été également noté que la largeur du trottoir est relativement limitée et que le projet ne prévoit pas de l'élargir. Le positionnement des places de stationnement n'a pas d'alternance régulière ce qui limitera son efficacité sur le ralentissement des véhicules. Pour ces deux points, l'explication fournie est la contrainte « bus » qui implique des zones de croisement et une largeur de chaussée plus importante.

## Conclusions :

Au vu du développement du quartier et afin d'adapter le chemin des Tines en zone 30 km/h conformément au Concept de mobilité urbaine, un réaménagement complet de ce dernier est nécessaire. Si plusieurs points, développés ci-dessus, ont été discutés par les commissaires, les réponses fournies à la commission ont démontré la cohérence du projet.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

## Le Conseil communal de Nyon

- vu** le préavis N° 256/2021 concernant le réaménagement complet du chemin des Tines y compris levée des oppositions,
- ouï** les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

## décide :

1. d'approuver le projet de réaménagement complet du chemin des Tines, y compris levée des oppositions ;
2. d'accorder un crédit de CHF 919'000.- TTC à la Municipalité pour financer les travaux nécessaires au réaménagement du chemin des Tines (tronçon A), montant qui sera porté au compte N° 9143.20 – *Dépenses du patrimoine administratif*, dépenses amortissables en 30 ans ;
3. d'accorder un crédit de CHF 142'000.- TTC à la Municipalité pour financer sa participation aux travaux nécessaires au réaménagement du chemin des Tines sur la parcelle n° 2448 (tronçon B), montant qui sera porté au compte N° 9143.20 – *Dépenses du patrimoine administratif*, dépenses amortissables en 30 ans ;
4. d'accorder un crédit de CHF 59'300.- TTC à la Municipalité pour financer les travaux de modification de l'éclairage public. Ce montant sera porté au compte N° 9144.33 – *Éclairage public*, et viendra en augmentation du capital de dotations des Services industriels, dépenses amortissables en 20 ans ;
5. de lever l'opposition de Real Land SA, propriétaire de la parcelle n° 1067 ;
6. de lever l'opposition de Mme et M. Chable, co-propriétaires des parcelles n° 326 et n° 1216 ;
7. de lever l'opposition de Mme et M. Clerc, co-propriétaires de la parcelle n° 1216 ;
8. de lever l'opposition de Mme Béatrice Enggist, co-propriétaire de la parcelle n° 1065.

La Commission :

Julie Baumberger  
Monique Chevallay Piguet  
Jacky Colomb  
Stéphane Delley  
Olivier Monge  
Frédéric Rast  
Bernard Ueltschi  
Julien Urfer président et rapporteur.